Informations de base

2017/3032(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Distribution d'assurances: date d'application des règlements délégué (UE) 2017/2358 et (UE) 2017/2359 Complétant 2012/0175(COD) **Subject** 2.50.05 Assurances, fonds de retraite	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/02/2014	Dossier renvoyé a la commission compétente		
20/12/2017	Publication du document de base non-législatif	C(2017)08681	
20/12/2017	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
17/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/02/2018	Décision du Parlement	T8-0028/2018	Résumé
20/02/2018	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/3032(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2012/0175(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/8/11892

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B8-0069/2018	26/01/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0028/2018	07/02/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2017)08681	20/12/2017	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Distribution d’assurances: date d'application des règlements délégué (UE) 2017/2358 et (UE) 2017/2359

2017/3032(DEA) - 07/02/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé **de ne pas faire objection** au règlement délégué de la Commission du 20 décembre 2017 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/2358 et le règlement délégué (UE) 2017/2359 en ce qui concerne leur date d’application.

Les modifications proposées dans le règlement délégué modificatif visent à aligner la date d'application des deux règlements délégués modifiés sur la nouvelle date d'application de la directive (UE) 2016/97 sur la distribution d’assurances (la DDA).

Le Parlement a souligné que le règlement délégué modificatif devrait s’appliquer avant le 23 février 2018, date d’entrée en vigueur du règlement délégué (UE) 2017/2358 de la Commission et du règlement délégué (UE) 2017/2359 de la Commission, et que la pleine utilisation de la période d’examen de trois mois dont dispose le Parlement pourrait entraîner l’entrée en vigueur des deux règlements délégués avant le 1er octobre 2018, date d’application modifiée de la directive (UE) 2016/97 que propose la Commission dans sa proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2016/97 en ce qui concerne la date d’application des mesures de transposition des États membres.

Le Parlement estime que la publication rapide au Journal officiel du règlement délégué modificatif devrait permettre d’aligner les dates d’application des deux règlements délégués sur la date d’application modifiée de la directive sur la distribution d’assurances.